

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DIRECTION DES ARCHIVES
CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Comité de contrôle de la zone internationale de Tanger

[1925]1945-1956

29POI/1/1-125

Répertoire numérique détaillé établi par Saâdia BOULHANE,
archiviste-stagiaire du stage pratique international de la direction des
Archives de France

et

Damien HEURTEBISE, conservateur du patrimoine

Novembre 1998, juillet 2000, mise à jour octobre 2017

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Zone d'identification

1-1-Cote

29POI/1/1-125

1-2- Intitulé/analyse

Comité de contrôle de la zone internationale de Tanger

1-3-Dates extrêmes

[1925] 1945-1956

1-4- Niveau de description

Fonds

1-5- Description physique

125 articles, soit 13.75 ml.

2. Zone de contexte

2-1- Origine/producteur

Comité de contrôle de la zone internationale de Tanger.

2-2- Histoire administrative

La ville de Tanger est soumise à un régime particulier depuis les accords de 1904 et 1906 qui prévoient des zones d'influences françaises et espagnoles. Les négociations relatives à l'organisation du statut de Tanger aboutirent à la signature de la convention de Paris, le 18 décembre 1923. Celle-ci plaçait la zone sous le régime de neutralité permanente et instituait une administration internationale. Cette dernière comptait quatre organes :

- Le Mendoub qui représentait le sultan.
- Le Comité de contrôle qui avait pour mission de veiller à l'observation du régime de l'égalité économique des puissances et des dispositions insérées dans le statut de Tanger.
- L'assemblée législative qui exerçait le pouvoir législatif et réglementaire.
- L'administrateur qui dirigeait l'administration internationale de la zone et veillait au maintien de l'ordre.

La convention de Paris entra en vigueur en 1925 et regroupait alors la France, l'Espagne et le Royaume-Uni. En 1928, l'Italie les rejoignait, suivie de la Belgique, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède.

Durant la Seconde Guerre mondiale, l'administration internationale de Tanger est supprimée. En 1940, l'Espagne franquiste occupe Tanger et la réunit au protectorat espagnol. En août 1945, une conférence internationale, rassemblant des représentants de la France, du Royaume-Uni, de l'U.R.S.S. et des U.S.A., met en place un régime international provisoire. Dès le 25 septembre, le Comité de contrôle reprend ses séances, quelques semaines avant la passation de pouvoirs entre le gouvernement espagnol et l'administration internationale de la zone le 11 octobre 1945.

A l'indépendance du Maroc, la signature d'un protocole le 5 juillet 1956 précède l'abrogation définitive du régime de la zone en octobre suivant et la dissolution de l'administration internationale.

Les archives du Comité de contrôle furent alors réparties entre la France et l'Espagne.

2-3- Histoire de la conservation

Il était de coutume que, chaque année, au moment du changement de présidence, le secrétariat suive le nouveau président dans son consulat ou sa résidence, et avec lui les archives. Or l'accroissement de ces dernières les rendait de plus en plus difficilement transportables. A la fin de l'année 1955, au moment de prendre son tour de présidence, le consul général des Pays-Bas fit savoir que sa chancellerie n'avait pas la possibilité de loger ces archives et qu'il convenait de trouver un local. Son collègue français, qui disposait de plus de place, offrit de les entreposer provisoirement dans son consulat et c'est ainsi qu'une dizaine de caisses contenant les archives depuis 1945 furent déposées au consulat général de France à Tanger. Les archives courantes restèrent auprès du secrétariat du Comité jusqu'à sa dissolution en novembre 1956. Le 29 décembre 1956, elles furent remises à leur tour au consul général de France à Tanger par le ministre des Pays-Bas.

Par commodité, il fut décidé lors de la dernière séance de s'en tenir au *statu quo*. C'est ainsi que fut entérinée la répartition des archives du Comité de contrôle entre l'Espagne et la France : à l'Espagne est revenue la conservation des archives de la période 1925-1940, à la France celle des archives postérieures à 1945. Ces dernières sont restées au consulat de France à Tanger jusqu'à leur rapatriement en 1984.

2-4- Modalité d'entrée

Versement administratif du consulat de France à Tanger, en 1984.

3. Zone de contenu et de la structure

3-1- Présentation du contenu

Les archives du Comité de contrôle se composent essentiellement de documents de la période 1945-1956.

On trouve cependant dans le fonds conservé à Nantes un certain nombre de dossiers remontant à 1923. La raison est sans doute liée au mode de fonctionnement du

Comité de contrôle : aussi longtemps que l'administration internationale a exercé son activité dans la zone de Tanger, le Comité a compté un membre français parmi ses secrétaires. Celui-ci s'est naturellement constitué une documentation de travail, qui était probablement conservée au sein du consulat de France et qui fut réunie aux archives de la présidence du Comité lors de la suppression de l'administration internationale en 1956.

Le fonds s'organise comme suit :

*Organisation du Comité de contrôle, *Réunions du Comité de contrôle, *Activité législative, *Finances, * Économie, *Douanes, *Entrée et séjour à Tanger, *Sécurité et ordre public, *Presse, *Urbanisme et immobilier, *Port de Tanger, *Moyens de communication, *Équipement public, *Affaires sanitaires et sociales, *Personnel de la zone, *Juridictions.

3-2- Évaluation, tris, et éliminations, sort final

Un travail d'élimination avait déjà effectué par le secrétariat du Comité de contrôle à la fin de l'année 1956.

Des éliminations complémentaires furent réalisées lors du traitement du versement au CADN, celles-ci concernent uniquement des doubles et représentent 1,38 ml (voir bordereau n°41/2017).

3-3- Accroissements

Fonds clos.

4. Zone des conditions d'accès et d'utilisation

4-1- Conditions d'accès

La Direction des Archives et de la Documentation a cherché à obtenir des pays membres du Comité de contrôle l'autorisation d'ouvrir le fonds au public, conformément à la résolution du Comité qui prévoyait que « la communication de ces documents à toute autre autorité ou à certains particuliers sera subordonnée jusqu'à nouvel ordre à l'accord conjoint des représentants des huit pays en question ». En mars 1985, tous avaient apporté une réponse favorable, à l'exception de la Grande-Bretagne qui n'a pas répondu et des Etats-Unis qui apportaient quelques réserves.

Les délais de communicabilité des archives publiques prévus par le Code du patrimoine ont été appliqués à ce fonds qui est désormais librement communicable.

4-2- Condition de reproduction

La reproduction est libre pour les documents communicables dans les conditions prévues par le règlement de la salle de lecture.

4-3- Langue des unités documentaires

La majorité des dossiers est en français, mais il arrive de trouver des correspondances en espagnol, en arabe, et plus rarement en anglais et en italien.

5. Zone des sources complémentaires

5-3- Sources complémentaires

Archives détenues par les autres pays membres

-Espagne :

Archives du Comité de contrôle (1925-1940)

Les documents confiés à l'Espagne étaient encore, en 1984, au consulat général d'Espagne à Tanger, *prêtes à être transférées, le moment opportun, aux Archives générales de l'Administration, à Alcalá de Henares* (note n°98 du 11 mai 1984, adressée par l'ambassade d'Espagne au ministère des Relations extérieures). Elles ont été ouvertes au public par décision du gouvernement espagnol du 16 janvier 1984.

-Etats-Unis :

Archives du Conseil sanitaire (1792-1928)

Il existait une autre organisation internationale, le « Conseil sanitaire », créé afin d'assurer le maintien de l'hygiène sur les côtes du Maroc. Malgré sa dissolution en 1925, il continua à fonctionner quelques temps soutenu par l'Italie et les États-Unis qui n'avaient pas, à cette date, reconnu le statut de la zone. L'Italie l'ayant fait en 1928, c'est donc aux États-Unis, dernier membre du Conseil sanitaire, que revenait la conservation des archives de ce conseil.

Archives conservées au CADN

Protectorat de la France au Maroc

Cabinet diplomatique (1MA/15) :

- art. 116-122 bis et 126-138 : consulat de France à Tanger, dossiers divers dont Association tangéroise pour la S.D.N, Mendoub, etc., 1912-1938
- art. 139-151 bis et 155 : statut de Tanger, 1921-1941
- art. 152-153 et 156-161 : sécurité de Tanger, tabor de police, 1913-1938
- art. 997-1002 : statut de Tanger
- art. 1004-1007 : administration internationale, dont Comité de contrôle (art. 1007)
- art. 1008-1015 : procès-verbaux du Comité de contrôle, 1947-1954
- art. 1017 : Mendoubia
- art. 1022-1028 : activités de l'administration internationale
- art. 1041 : occupation militaire espagnole à Tanger, 1940-1945
- art. 23-44 bis : consulats étrangers à Tanger et au Maroc, 1912-1945.

- art. 67-68 : traités antérieurs au protectorat
- art. 69-73 : traités postérieurs à l'établissement du protectorat, 1912-1930
- art. 105b-115b et 123-124 : correspondance avec le consulat de France à Tanger, 1912-1939
- art. 114 ter et 125 : fonctionnement du consulat de France à Tanger, 1925-1941
- art. 350d : chambres d'agriculture, de commerce, d'industrie à Tanger
- art. 388-389 : ravitaillement de Tanger, 1940-1947
- art. 394 et 395 : douane de Tanger
- art. 403-409 : port de Tanger, 1912-1939
- art. 413, 416-418 : travaux publics à Tanger, 1912-1926
- art. 451 : Radio Tanger Michelson, 1939-1942
- art. 455 : situation monétaire de Tanger, 1939-1945
- art. 458-461 : écoles de Tanger et de la zone espagnole, 1915-1939
- art. 475-476 : dispensaires de Tanger et Larache, institut Pasteur de Tanger, 1913-1924
- art. 484 : aérodrome de Tanger
- art. 504 : chorfas d'Ouezzane, agence de Tanger
- art. 514 : immeubles domaniaux à Tanger, 1940-1952
- art. 519 : immeuble de l'ancienne légation de France à Tanger
- art. 546-611 : protections étrangères et naturalisations abusives, 1910-1950
- art. 666-667/2 : communauté israélite de Tanger, 1917-1947
- art. 806 : affaires françaises et diverses, dossier Tanger
- art. 818 bis : voyage du général Lyautey à Tanger, 1913-1916
- art. 842 : première Guerre mondiale à Tanger
- art. 881-886 : idem, ravitaillement, 1914-1922
- art. 1003 et 1016-1040 : Tanger, dossiers divers

Direction de l'Intérieur (1MA/200) :

- art. 171-172 : presse européenne et arabe de Tanger, 1935-1951
- art. 270-273 : action européenne à Tanger, 1922-1951
- art. 274-275 : organisation et statut de la zone
- art. 381-384 bis : nationalisme marocain à Tanger et Tétouan, incidents de Tanger en 1952, 1934-1953

Direction de l'Intérieur, « série questions juives » (1MA/250) :

- art. 51 : communauté israélite de Tanger, 1945-1956

Direction des Affaires chérifiennes (1MA/300) :

- art. 58 : Tanger, 1912-1925
- art. 63 : statut et administration de Tanger, souveraineté du sultan sur Tanger
- art. 119, 123, 131 : personnel chérifien à Tanger
- art. 297 : succession d'Hadj Omar Tazi, Tanger et zone espagnole
- art. 305 : voyage de S.M. le sultan à Tanger, 9-13 avril 1947

Cabinet du délégué à la Résidence générale (1MA/10) :

- art. 253 : statut de Tanger, affaires politiques, radio, 1944-1953
- art. 260 : renseignements au sujet de la zone espagnole et de Tanger, 1953

Direction de l'Instruction publique (3MA/900) :

- art. 9 : Tanger, correspondance et instructions particulières, 1924-1942
- art. 27-28 : écoles de Tanger, 1910-1953

Direction des Affaires indigènes (1MA/100) :

- art. 236, 278-279, 282-283 : informations de Tanger

Région d'Oujda (15MA/900) :

- art. 321-322 : administration et statut de la zone, 1925-1932
- art. 323 : juridiction internationale, 1931-1941
- art. 324 : aménagement du Grand Socco, dépôt de charbon flottant

Cabinet civil (1MA/1) :

- art. 273 : Tanger, 1947-1956

Région de Rabat (16MA/900) :

- art. 64-72 : correspondance, 1943-1951

Légation puis consulat de France au Maroc (Tanger)

675PO/B1 (1893-1923)

- art.311- 316 : fonctionnaires chérifiens : pachas et khalifas de Tanger, 1900-1914
- art. 319 : arrivée à Tanger du Mendoub Si Bon Acherine, 1er décembre 1924
- art.408 : action éventuelle de la France et de l'Espagne à Tanger, 1907
- art.419-425, 427-428 : affaires espagnoles et question de Tanger, 1913-1921
- art.466 : Tanger, situation en zone inter nationale, 1914-1924

675PO/B2 (1886-1942)

- art.45-50 : statut de Tanger, dossier général, négociations, 1913-1928

5-4- Bibliographie

[Les cotes indiquées sont celles de la bibliothèque du Centre des archives diplomatiques de Nantes]

Bulletin officiel de la zone de Tanger (édition française), Rabat : Dépêche marocaine, 1926-1956.

- Per 42

Bulletin officiel du service de la protection de la propriété industrielle (supplément du bulletin officiel de la zone de Tanger), Erola, 1946-1956.

- Per 42 bis

Convention entre la France, l'Empire Britannique et l'Espagne relative à l'organisation du statut de Tanger et de ses annexes, signée à Paris le 18 décembre 1923. Paris : Imprimerie des journaux officiels, 1924. 22 p.

- Br 88

Empire chérifien, textes organiques de la zone de Tanger. Rabat : Imprimerie officielle du Protectorat, 1925. 80 p.

- Br 90

Textes organiques et codes de la zone de Tanger. Tanger : Editions françaises du protectorat, 1925. 974-XXIX p.

- 8°612

L'administration de la zone internationale de Tanger : une étude de l'ensemble du système de comptabilité, London : Turquand, Youngs, 1951. 23 p.

- Br 1247

Textes fiscaux édictés pour la zone de Tanger en vertu de l'article 32 de la convention du 18 Décembre 1923 portant organisation du statut de Tanger, Tanger : s.n. , 1925. 17 p.

- Br 1248

Tanger sous le protectorat de l'Espagne pendant la guerre mondiale, juin 1940 - octobre 1945, Madrid : Ministère des affaires extérieures, 1946. 124 p.

- 8°258

ANGELINI, Paul. *Des Sociétés civiles et commerciales en zone de Tanger*. Tanger : Editions internationales, 1933.- 46 p.

- Br 89

HERRIER, Anne, *La question de Tanger, un aspect des relations franco-espagnoles de 1919 à 1923*, Nantes : s.n. , 2005. 205p.

- M 283

MALO, Pierre. *Le vrai visage de Tanger*. Tanger : Editions internationales.146 p., ill.

- A.G. 25

MENARD, Alphonse. *Étude théorique et pratique du régime des sociétés au Maroc français et dans la zone spéciale de Tanger*. Paris, Tanger : Librairie du Recueil Sirey, Editions internationales A. Pierre, 1933. 239 p.

- 8°479

MENARD, Alphonse, *Étude critique du régime spécial de la zone de Tanger*, Tanger : Editions internationales, 1932. 425 p.

- 8° 4377

MENARD, Alphonse, *Traité de droit international privé marocain (zone d'influence française et zone spéciale de Tanger)*, 4 vol. (312-351-388-363 p.), Tanger : Editions internationales, 1935-1937

- 8°4131

6. Zone de notes

6-1- Notes de l'archiviste

Le classement a été entrepris en novembre 1998 par Madame Sâadia Boulhane, archiviste, stagiaire du Stage pratique international de la direction des Archives de France, et a été poursuivi par Monsieur Damien Heurtebise. En octobre 2017, les dernières réintégrations ont été réalisées par Madame Anaïs Lethielleux, vacataire.

Les archives sont parvenues dans l'état dans lequel elles se trouvaient en 1956 : les dossiers thématiques étaient mélangés dans les caisses mais les chemises étaient généralement conservées dans leur état d'origine. Comme il n'existait pas de plan de classement propre au Comité de contrôle après-guerre, le travail a consisté à regrouper les dossiers par thème et à leur donner une unité. Les ouvrages imprimés (collections du *Bulletin officiel de la zone de Tanger*, *Codes de Tanger...*) ont été extraits et placés en bibliothèque.

La question s'est posée de diviser l'inventaire en deux périodes, d'une part les archives des années 1945-1956, d'autre part les quelques documents antérieurs à 1939, ou de les rassembler de matière thématique. La solution de continuité entre les deux tranches chronologiques invitait à respecter cette césure dans le fonds, d'autant que le regroupement des documents semble plutôt fortuit. Cependant, l'indigence des dossiers les plus anciens, le caractère aléatoire de leur conservation et l'intérêt de donner aux collections de procès-verbaux la plus grande cohérence ont fait pencher pour la deuxième solution. Les archives résiduelles de la période 1925-1939 ont donc été insérées dans le fonds proprement dit, en prenant soin de faire apparaître à chaque fois leurs dates extrêmes et leur cote ancienne (un plan de classement du Comité de contrôle pour la période antérieure à 1940 a été conservé et figure en annexe n°1).

A noter, par ailleurs, qu'un dossier afférent aux travaux publics et plus précisément aux conflits sociaux s'y rattachant (indemnités mensuelles des conseillers techniques, réglementation du travail, chômage, syndicalisme), présent lors du premier traitement en 1998, n'a pas été retrouvé par la suite.

PLAN DE CLASSEMENT

ORGANISATION DU COMITÉ DE CONTROLE	14
Cadre politique de la zone	14
Fonctionnement du Comité de contrôle.....	14
Correspondance	14
RÉUNIONS DU COMITÉ DE CONTRÔLE	15
ACTIVITÉ LÉGISLATIVE.....	16
Examen et application des lois	16
Assemblée législative	17
FINANCES.....	18
ÉCONOMIE	18
DOUANES.....	19
ENTRÉE ET SÉJOUR A TANGER.....	20
SÉCURITE ET ORDRE PUBLIC	20
Intégrité du territoire.....	20
Surveillance et maintien de l'ordre.....	20
Activités politiques.....	21
PRESSE	21
URBANISME ET IMMOBILIER	21
Extension de la ville de Tanger	21
Habitat	21
Biens domaniaux et habous	22
PORT DE TANGER	22
MOYENS DE TRANSPORT	22
Circulation automobile	22
Transports en commun	22
MOYENS DE COMMUNICATION	23
ÉQUIPEMENT PUBLIC.....	23
Eau et électricité	23
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	24
Santé publique	24
Institutions sociales et d'enseignement	24
Conflits sociaux	24

PERSONNEL DE LA ZONE	25
Forces de l'ordre	25
Personnel administratif	25
JURIDICTIONS	26
Tribunal d'appel du chrâa	26
Tribunal mixte puis juridiction internationale	26

N° DE CARTON	ANALYSE	DATES EXTREMES
-----------------	---------	-------------------

ORGANISATION DU COMITÉ DE CONTROLE

Cadre politique de la zone

- | | | |
|---|---|-----------|
| 1 | Statut de Tanger : promulgation et modification des textes organiques de Tanger, établissement d'un protocole pour la période transitoire en 1956, abrogation du régime spécial de la zone (1925-1936, cote I ; 1945-1956).

Position américaine vis-à-vis du statut de Tanger (1945-1956). | 1925-1956 |
| 2 | Représentation diplomatique et consulaire à Tanger : liste du personnel diplomatique, consuls honoraires (1927-1939, cote IV ; 1947-1955) ; protocole (1925-1937, cote LXI ; 1946-1956). | 1927-1956 |

Fonctionnement du Comité de contrôle

- | | | |
|---|---|-----------|
| 3 | Comité de contrôle : succession des présidents, position vis-à-vis des délibérations de l'Assemblée législative (1925-1936, cote III) ; retour de l'Italie au Comité de contrôle (1948) ; ordre à suivre pour la présidence (1949) ; votes (1951).

Siège du Comité de contrôle : projet d'installation à la « Maison de Tanger » ; transfert des archives du Comité de contrôle et du Conseil sanitaire (1954-1956).

Secrétariat : recrutement, traitement et congés ; transmission des consignes (1945-1956) ; cadre de classement et répertoire des archives antérieures à 1940 (sans date).

Contrôle des biens de l'administration, inventaires du mobilier et des fournitures, achat d'un magnétophone ; convocations et rectificatifs de procès-verbaux, absences du président ; questions de correspondance et devoir de réserve (1946-1956).

Budget : répartition des crédits (1946-1955).

Conseillers : traitement des conseillers technique et financier (1946-1948). | 1925-1956 |
| 4 | Comptabilité : factures, cahier de comptes, relevés des dépenses, publicités. | 1946-1956 |

Correspondance

- | | | |
|---|---|-----------|
| 5 | Registres d'enregistrement du courrier départ | 1945-1956 |
|---|---|-----------|

	- du 18 septembre 1945 au 19 mars 1948	
	- du 20 mars 1948 au 22 octobre 1951	
	- du 22 octobre 1951 au 12 octobre 1955	
	- du 15 octobre 1955 au 31 décembre 1956	
6	Registres d'enregistrement du courrier arrivée	1945-1956
	- du 18 septembre 1945 au 26 mai 1950	
	- du 26 mai 1950 au 1 ^{er} février 1955	
	- du 3 février 1955 au 29 décembre 1956	
7-14	Chronos du courrier départ	1927-1956
	7 1927-1939 (brouillons de lettres : 1934-1937)	
	8 1948	
	9 1949-1950	
	10 1951-1952	
	11 1953	
	12 1954	
	13 1955	
	14 1956	
15	« Dossier général » : correspondance diverse.	1945-1956
 RÉUNIONS DU COMITÉ DE CONTRÔLE		
16-22	Procès-verbaux des séances du Comité de contrôle (en français ; exemplaires signés).	1945-1956
	16 1945-1947	
	17 1948-1949	
	18 1950-1951	
	19 1952	
	20 1953	
	21 1954	
	22 1955-1956	
23	Fiches analytiques des matières traitées dans les procès-verbaux.	1945-1956
24-46	Projets de procès-verbaux ; modifications et validation par les membres du Comité.	1925-1956
	24 1925-1931 (en français et en espagnol ; lacunes)	

25	1932-1935 (1933 : texte espagnol seulement)
26	1936-1939 (en français et en espagnol ; lacunes)
27	1945 (+ compte rendu des débats)
28	1946
29	1947
30	1948 (janvier-juin)
31	1948 (juillet-décembre)
32	1949 (janvier-juin)
33	1949 (juillet-décembre)
34	1950
35	1951 (janvier-août)
36	1951 (septembre-décembre)
37	1951 (décembre)-1952 (avril)
38	1952 (avril-septembre)
39	1952 (septembre-décembre)
40	1952 (décembre)-1953 (mars)
41	1953 (mars-août)
42	1953 (août)-1954 (avril)
43	1954 (mai-octobre)
44	1954 (novembre)-1955 (mai)
45	1955 (mai-décembre)
46	1955 (décembre)-1956 (novembre)

ACTIVITÉ LÉGISLATIVE

Examen et application des lois

47-48	Projets de textes législatifs.	1951-1956
47	Bordereaux d'envoi de l'administrateur au Comité de contrôle	
48	Collection chronologique des projets de lois.	
49	Application aux ressortissants américains des lois et règlements de la zone (1928-1935, cote : L ; 1947-1951) ; correspondance avec la légation des Etats-Unis (1945-1951).	1928-1951

50	Examen des textes législatifs par le Comité de contrôle : amendements et approbations. [cote : II et XVIII]	1925-1939
51-54	Textes législatifs : correspondance relative à l'application des lois	1945-1956
51	1945-1949	
52	1950-1951	
53	1952-1953	
54	1954-1956	

Assemblée législative

55	Règlement intérieur de l'Assemblée, limites de compétence, désignation des membres (1953-1956) ; convocations et bordereaux d'envoi des procès-verbaux (1955-1956).	1953-1956
56	Ordre du jour des séances.	1945-1954
57-67	Procès-verbaux des séances de l'Assemblée législative (en français).	1927-1956
57	1925-1928	
58	1929-1930	
59	1931-1934, 1938 (contient uniquement les tables de matières), 1939 (procès-verbaux des 27 juin et 5 septembre)	
60	1946 (+ table analytique 1945-1946), 1947 (+ table)	
61	1948 (+ table)	
62	1949 (+ table)	
63	1950 (+ table)	
64	1951 (+ table)	
65	1952-1953 (+ tables)	
66	1954 (+ table), 1955	
67	1956	
68-73	Procès-verbaux des séances de l'assemblée législative (en arabe)	1946-1956
68	1939 (procès-verbaux des 27 juin, 5 septembre et 9 octobre), 1946-1947	
69	1948	
70	1949	

	71	1950-1951	
	72	1952-1953	
	73	1954-1956	
74-80	Procès-verbaux des séances de l'assemblée législative (en espagnol)		1946-1956
	74	1939 (procès-verbaux des 27 juin, 5 septembre et 9 octobre), 1946-1947	
	75	1948	
	76	1949	
	77	1950	
	78	1951-1952	
	79	1953-1954	
	80	1955-1956	

FINANCES

81	Gestion publique (dossier I) : application du budget, emprunts, subventions, problèmes économiques et monétaires (1945-1956). Comptabilité (dossier II) : statistiques budgétaires, jugement des comptes, monnaie officielle, rapport sur le système de comptabilité (1946-1954). Economat : création, attributions, fonctionnement (1954-1956). Régime monétaire de Tanger (1935-1938, cote LXX) ; rapport sur les comptes de la zone (1932, cote LVIII) ; commission de taxation contre la vie chère, lutte contre les spéculations illicites (1936-1938, cote LXXIII).		1932-1956
82-85	Budget de la zone de Tanger		1925-1956
	82	Rapports des commissions, projets de budget, loi de finances, correspondance (1925-1928, 1930-1939).	
	83	Projets de budget (1947-1950).	
	84	Projets de budget (1951-1956).	
	85	Budget définitif (1947, 1952-1956).	

ÉCONOMIE

Organismes économiques

86 Chambres de commerce : revendications concernant le fonctionnement du commerce dans la zone (1925-1934, cote LXIII) 1925-1956

Banques : suivi des établissements bancaires, réglementation du marché à terme des devises (1946-1950).

Agro-alimentation

Service agronomique : création, attributions, budget (1953-1954).

Pêche : exploitation de la pêche à la madrague, surveillance de la pêche dans les eaux territoriales (1927-1937, cote LVI).

Tabac : tarif de vente, rachat de la concession, importation (1925-1936, cote XXII).

Alcool, taxation : projet de loi (1938, cote LXV).

Marchés : réglementation des marchés, règlement des abattoirs (1925, 1936, cote XXI) ; répression des fraudes alimentaires (1938, cote LXXVI).

Ravitaillement : réglementation, statistiques, création d'une Commission de ravitaillement de la zone (1938, cote LXXVII ; 1945-1948).

Tourisme

Protection des sites, équipement sportif, organisation de manifestations (1934-1938, cote LIII ; 1949-1955).

Memoria sobre el hipogeo cartaginès del Valle de Moghoga, par Cesar Luis de Montalban (mars 1949).

DOUANES

87 Douanes : réglementation douanière, travaux de la Commission des valeurs douanières, budget du Service des douanes (1925-1939, cote XXV) ; franchise douanière (1925-1937, cote IV) ; construction d'un bâtiment pour les agents, entrepôt fictif de l'or, répression de la contrebande (1945-1956) 1925-1956

Suppression du droit aux portes (1926-1927, cote XXIX).

Création d'une zone franche à Tanger (1932-1933, cote LXII).

ENTRÉE ET SÉJOUR A TANGER

- | | | |
|--------------|---|-----------|
| 88 | Entrée à Tanger : dossier de principe, législation. | 1945-1956 |
| | Entrée de déserteurs, clandestins, réfugiés politiques, ressortissants allemands, autrichiens et japonais : statuts, correspondance. | 1927-1956 |
| | Refoulement des étrangers, interdiction d'entrée, mise en résidence surveillée | 1945-1956 |
| 89-92 | Séjour temporaire : dossiers nominatifs des demandeurs. | 1953-1956 |
| 89 | lettres A à F | |
| 90 | lettres G à Ma | |
| 91 | lettres Me à R | |
| 92 | lettres S à Z ; ressortissants russes et chinois (1950-1956) | |
| 93 | Interdictions de séjour, expulsions, refoulements : dossier de principe, dossiers nominatifs (1925-1937, cote XXXIV ; 1946-1956). | 1925-1956 |
| 94 | Séjour définitif : listes des demandeurs, permis accordés (1953-1956).
Voyageurs non ressortissants des puissances signataires de la Convention de Madrid ou de l'Acte d'Algésiras (1954). | 1953-1956 |

SÉCURITE ET ORDRE PUBLIC

Intégrité du territoire

- | | | |
|-----------|---|-----------|
| 95 | Délimitation de frontières : incidents de frontières, travaux de la Commission de délimitation, protocole du 24 août 1950, plans (1945-1951).
Neutralité de la zone ; organisation de la défense passive (1947-1952).
Survol de la zone par des avions militaires (1932-1936 ; cote LVII) ; visite de bateaux de guerre étrangers (1936 ; cote LXXVII). | 1932-1952 |
|-----------|---|-----------|

Surveillance et maintien de l'ordre

- | | | |
|-----------|---|-----------|
| 96 | Sécurité dans la zone : désarmement, agressions et vols, contrebande d'armes (1925-1939 ; cote XXXVIII) ; incidents (1948-1955).
Armes et munitions : réglementation, débits d'armes, permis de port d'armes (1927-1932 ; cote LI).
Casino-jeux de hasard : autorisation et surveillance (1925-1936, cote ; 1947-1956). | 1925-1956 |
|-----------|---|-----------|

Protection des bâtiments publics (1955).

Activités politiques

- 97** Voyage du sultan dans la zone de Tanger (9-13 avril 1947) : organisation. 1946-1947
- 98** Questions marocaines : plaintes et réclamations émanant de ressortissants marocains, surveillance politique (1949-1956). 1946-1956
- Propagande communiste et subversive, réunions publiques (1946-1955).
- Troubles du 30 mars 1952 : travaux de la commission d'enquête, renforts de troupes (1952).

PRESSE

- 99** Relations avec la presse, législation, surveillance et suspension de journaux (1927-1938, cote XXVI ; 1946-1956). 1927-1956

URBANISME ET IMMOBILIER

Extension de la ville de Tanger

- 100** Nom des rues de Tanger (1935-1936, cote XLVIII). 1925-1955
- Extension de la ville de Tanger, concours d'urbanisme : travaux du jury, rapport général, approbation et versement de primes aux lauréats, plan directeur de coordination (1948-1950).
- Projets de construction, dont le « nouveau quartier de style marocain » (1948-1955).
- Ordonnance relative aux alignements, plans d'aménagement et d'extension des villes ; règlement de voirie et de construction (1948-1951, 1954).
- 101** Construction de la « Maison de Tanger » (ou Palais des Assemblées) : cahier des charges, devis, plans, justification des dépenses supplémentaires. 1950-1955

Habitat

- 102** Loyers : baux commerciaux, législation sur les loyers (1946-1950) ; taxe urbaine (1925-1931, cote XLII). 1925-1950

Biens domaniaux et habous

Révision des détentions de biens habous, apurement des biens guich (1927-1938, cote XLI).

PORT DE TANGER

- | | | |
|----------------|---|-----------|
| 103-105 | Construction du port de Tanger. | 1925-1939 |
| 103 | Définition du projet, avenants au contrat de concession, adjudications, correspondance entre la Société du port et le Comité de contrôle (1925-1938, cote X). | |
| 104 | Commission du port : procès-verbaux des séances (1925-1939). | |
| 105 | Etat d'avancement des travaux : rapports mensuels de la Société du port (1927-1935). | |
| 106 | Fonctionnement et exploitation : rapport de la chambre de commerce, financement et tarifs ; travaux d'extension et d'amélioration (1946-1955).
Commission du port : procès-verbaux des séances (1946, 1953-1956).
Immatriculation des navires à Tanger (1945-1955). | 1946-1956 |

MOYENS DE TRANSPORT

Circulation automobile

- | | | |
|------------|--|-----------|
| 107 | Adhésion de Tanger à la convention internationale de la circulation automobile (1932-1935, cote LXIX). | 1931-1956 |
| | Police de la circulation et du roulage : législation. | 1950-1953 |
| | Poste de police de l'aviation : projet de construction. | 1953-1956 |

Transports en commun

Transports routiers : concession des transports publics par autobus (1931-1935, cote LIX ; 1948-1956) ; taxis (1952-1955).

Chemins de fer, compagnie de Tanger à Fez : financement et tarifs, projet de ligne Ceuta-Tanger (1931-1935, cote XXVII ; 1946-1949).

MOYENS DE COMMUNICATION

- 108** Poste et télécommunication : adoption de la convention internationale radiotélégraphique, concession du réseau téléphonique, violation du secret postal, droits du gouvernement chérifien en matière de radiodiffusion (1926-1938, cote XXXV). 1926-1956
- Projet de création d'un bureau de coordination postale (1948).
- Radiocommunications : demandes de licence d'exploitation (1950-1956) ; réglementation : ordonnance de 1949, application aux ressortissants américains (1947-1956) ; achat de matériel radio par l'administration internationale (1955).
- Radio-phare du Cap Spartel : réparations (1946).

ÉQUIPEMENT PUBLIC

Eau et électricité

- 109** Concession des eaux : distribution des eaux du Charf El Akab (1927, cote XLV) ; recherche de nouvelles ressources d'eau par forage (1932, cote LXVI). 1927-1950
- Concession d'électricité : examen contradictoire des termes de la concession ; contentieux avec la société Rentistica ; branchement d'une ligne (1931, 1933, 1938).
- Crise de l'eau et de l'électricité : plaintes et rapports sur la distribution d'eau et d'électricité, rachat des concessions par l'administration internationale, création d'une régie autonome (1947-1950).
- Rapports hebdomadaires sur l'avancement des travaux à la centrale électrique de Mogoga et sur la distribution d'eau à Tanger (1948-1949).
- 110** Régie de l'eau et de l'électricité : exposé sur la Régie, conditions de fonctionnement, situation financière, personnel ; expertise des comptes, projets de réorganisation ; alimentation en eau de Tanger ; adjudications. 1949-1956
- 111** Construction d'un barrage sur l'oued M'harar : rapports, propositions de la Compagnie Electra Hispano Marroqui, convention avec la zone espagnole. 1955

AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

Santé publique

- 112** Hygiène publique (dossier I) : rapports annuels du Service de l'hygiène publique et de l'assistance (1946, 1951, 1953), correspondance relative à la situation sanitaire de la zone (1946-1956). 1934-1956
- Création d'un service de secours médical d'urgence (1950, 1955) ; hospitalisation des indigents (1947-1949).
- Mesures de lutte contre les maladies épidémiques ou contagieuses : rapports médicaux, projet de construction d'un habitat indigène (1934-1938, cote XXX) ; lutte antituberculeuse, prophylaxie antipaludique (dossiers II et III, 1948-1956).
- Professions médicales : autorisation d'exercer, différend entre l'administration internationale et le syndicat des pharmaciens (1935-1936, cote XXXI ; 1946-1952).

Institutions sociales et d'enseignement

- 113** Enseignement : réglementation de l'enseignement privé, établissements scolaires, institut Farouk I^{er} (1947-1956). 1925-1956
- Prisons : organisation du régime pénitentiaire (1925, cote VIII) ; enquête sur les services pénitentiaires de la zone (1953) ; aménagement et agrandissement de la prison internationale (1947-1956) ; projet de construction d'une maison de redressement (1954).
- Bureau du travail : rapport annuel (1951, 1952).
- Organismes sociaux : Société de prévoyance agricole et crédit immobilier (1946-1948) ; Société de bienfaisance musulmane (1937, cote LII) ; Association tangéroise pour la Société des nations (1932, cote LXIV).

Conflits sociaux

Prévention et règlement des troubles sociaux : revendications, projets de lois relatifs aux conditions du travail et à l'emploi de main d'œuvre étrangère à la zone ; accidents du travail (1925-1938, cote XLVII et LVII).

Chômage, politique de grands travaux, syndicalisme (1953-1956).

- Réclamations portées à la connaissance du Comité de contrôle (1928-1937, cote XXXIX) 1925-1956

PERSONNEL DE LA ZONE

Forces de l'ordre

- 114** Police : recrutement et activités (1925-1938, cote XXIII). Personnel : 1925-1956
réorganisation, recrutement, effectifs et moyens, contentieux (1945-
1956) ; pompier : sanction disciplinaire (1937).
- 115** Police : candidatures à un emploi dans les services de police, listes 1946-1956
nominatives.
- 116** Police spéciale : organisation, budget, commandement, demandes de 1926-1956
renfort de troupes (1952-1955).
Police spéciale et police générale : répartition des compétences,
collaboration entre les deux polices (1951-1956).
Gendarmerie : budget, commandement, nomination d'officiers (1926-
1938 ; cote XXIV).
Bureau mixte d'information : nomination d'officiers (1931-1939, cote
XL ; 1953).

Personnel administratif

- 117** Fonctionnaires de l'administration internationale : statut, réforme 1945-1956
administrative, revendications syndicales, suppression de
l'administration internationale, traitements et indemnités.
- 118** Constitution des cadres de l'administration (1945-1946). 1945-1956
Hauts fonctionnaires de l'administration internationale : attributions,
dossiers individuels (administrateurs, administrateurs adjoints,
médecin, ingénieurs) (1945-1956).
Contrôleur spécial des dépenses : attributions, statut, rapports,
correspondance avec le Comité de contrôle ; dossier du contrôleur
W.H.J. Elias (1953-1956).
- 119** Conseiller juridique pour la zone de Tanger : définition du poste, 1947-1954
organisation des concours de recrutement, dossier des candidats (1947-
1950) ; dossier des conseillers P. Cortina (1948-1950) et N. Catalano
(1950-1954) ; consultations du conseiller juridique : notes et projets de
lois (1948-1951).
- 120** Candidatures à des emplois dans l'administration internationale : 1945-1956
demandes individuelles, listes nominatives.

- | | | |
|------------|--|-----------|
| 121 | Fonctionnaires de la zone : fichier alphabétique. | 1945-1956 |
| 122 | Caisse de prévoyance des fonctionnaires : organisation, affaires contentieuses, rapports financiers. | 1947-1956 |

JURIDICTIONS

Tribunal d'appel du chrâa

- | | | |
|------------|---|-----------|
| 123 | Tribunal d'appel du chrâa : création (1927, cote XLIV). | 1925-1956 |
|------------|---|-----------|

Tribunal mixte puis juridiction internationale

Tribunal mixte : mise en place, organisation, pouvoirs des membres et conflits de juridiction, traitement du personnel (1925-1939, cote VII) ; compétence du tribunal en matière d'extradition et d'expulsion de logement (1946-1954) ; projets de réforme de la Justice, relations avec le conseil de l'ordre des avocats et l'assemblée des magistrats, affaires portées à la connaissance du Comité de contrôle (1945-1953).

Réforme de la juridiction internationale : notes et rapports, projets d'ordonnances, conflit d'attribution entre le tribunal mixte et le tribunal rabbinique (1947-1953) ; révision des Codes de Tanger (1954-1955).

Juridiction internationale : achat de mobilier et d'équipement, construction du Palais de justice (1932-1938) et agrandissement, affaires portées à la connaissance du Comité de contrôle (1953-1956), envoi de documents juridiques (1936-1937).

Constitution de la Cour d'appel de la juridiction internationale (1955).

- | | | |
|------------|--|--|
| 124 | Personnel judiciaire : candidatures, recrutement et statut du personnel de justice ; reclassement après la réforme de 1953 | |
| 125 | Carte de la ville de Tanger : plan directeur de coordination. Format 150x200 cm. Pliée. | |

ANNEXES

Annexe n°1 : Plan de classement des archives antérieures à 1940

ARCHIVES DU COMITÉ DE CONTROLE

N°	Dossiers	Sous-Dossiers
I	Statut de Tanger	
II	Assemblée Législative	Règlement intérieur Présidence et Membres Communications des procès-verbaux et des lois et règlements votés
III	Comité de Contrôle	Présidence Comptabilité
IV	Corps Consulaire	Un dossier pour le personnel de chaque consulat général Exemption des taxes Franchise douanière Puissances représentées par les consuls généraux
V	Fonctionnaires de la zone	Règlement du personnel Logement et traitements Dossiers personnels
VI	Consulat général de Suède	
VII	Tribunal mixte	
VIII	Régime pénitentiaire	
IX	Travaux publics	
X	Port de Tanger	Travaux de construction Services du port
XI	Convocations et communications diverses de la Présidence du Comité de contrôle	Ce dossier ne contient que les circulaires de convocation ou de communications de correspondances Les affaires dont elles font mention se trouvent dans les dossiers respectifs
XII	Procès-verbaux des séances du Comité de Contrôle	
XIII	Procès-verbaux des séances de l'Assemblée Législative	

XIV	Jeux de hasard	
XV	Bulletins officiels	
XVI	Accords et dispositions interzonales	Zone française Zone espagnole
XVII	Budgets de la Zone	
XVIII	Textes législatifs	
XIX	Textes fiscaux, réglementaires et relatifs aux travaux publics	
XX	Communauté israélite	
XXI	Marchés	
XXII	Monopole des tabacs	
XXIII	Police	
XXIV	Gendarmerie	
XXV	Douanes	
XXVI	Presse	
XXVII	Chemin de fer Tanger-Fez	
XXVIII	Règlements municipaux	
XXIX	Droits de portes	
XXX	Mesures contre les maladies épidémiques ou contagieuses	
XXXI	Exercice de la profession de médecin, pharmacien, dentiste, vétérinaire et sage-femme	
XXXII	Codes de la Zone	
XXXIII	Corps de pompiers	
XXXIV	Expulsion d'étrangers	
XXXV	Office postal, télégraphique et téléphonique	
XXXVI	Chambres de commerce	
XXXVII	Salines. Mines	
XXXVIII	Sécurité dans la Zone	Désarmement Agressions et vols Contrebande d'armes
XXXIX	Réclamations de particuliers	
XL	Bureau d'informations	

XLI	Biens domaniaux et habous	Biens domaniaux Biens habous
XLII	Taxe urbaine	
XLIII	Relations commerciales et maritimes avec l'Allemagne - Statut des ressortissants allemands et autrichiens	
XLIV	Tribunal d'appel du Chrâ	
XLV	Distribution des eaux de Charf el Akab	
XLVI	Famille impériale chérifienne Fêtes musulmanes. Fêtes nationales étrangères	
XLVII	Association des agriculteurs	
XLVIII	Plans et noms des rues de la ville	
XLIX	Enseignement	
L	Application aux ressortissants américains des lois et règlements de la Zone	
LI	Armes et munitions	Réglementation Débits d'armes Permis de port d'armes
LII	Œuvres de bienfaisance	
LIII	Tourisme. Sport. Protection des monuments et des sites	
LIV	Cimetière chrétien	
LV	Protection des marques de fabrique et de commerce et d'œuvres littéraires	
LVI	Pêche	
LVII	Aviation	
LVIII	Electricité	
LIX	Concession du service des autobus	
LX	Phare du Cap Spartel	
LXI		
LXII	Création d'une zone franche	
LXIII	Revendication des Chambres de	

	commerce tangéroises. Visite à Tétouan et à Rabat	
LXIV	Association tangéroise pour la Société des Nations	
LXV	Lois sur les patentes et la taxe d'habitation	
LXVI	Société des Eaux	
LXVII	Les conditions du travail à Tanger	
LXVIII	Rapports sur les comptes de la Zone	
LXIX	Adhésion de Tanger aux Conventions internationales	
LXX	Monnaies hassani et espagnole	
LXXI		
LXXII	Visite de bateaux de guerre étrangers	
LXXIII	Spéculation illicite : Commission de taxation	
LXXIV	Débits de boissons	
LXXV	Condoléances	
LXXVI	Fraudes alimentaires	
LXXVII	Ravitaillement de la Zone Coût de la vie	

Annexe n°2 : notice historique (par Damien Heurtebise - 2001)

Tanger jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

La ville de Tanger, ouverte, de par sa position géographique, sur deux mers et trois continents, a appartenu tour à tour aux Phéniciens, aux Numides, aux Romains, aux Vandales, aux Byzantins et aux Wisigoths avant la conquête arabe à la fin du VII^{ème} siècle. Entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle, Portugais, Espagnols et Anglais s'y sont succédé et, s'il est vrai que le drapeau chérifien y flottait sans interruption depuis 1684, la ville se trouvait encore, à la fin du XIX^{ème} siècle, au cœur des préoccupations des Européens. Il faut dire que Tanger abritait le corps consulaire puis diplomatique des nations occidentales au Maroc et c'est en cette ville que se trouvait la plus forte communauté européenne. L'échec des politiques de réforme du maghzen, la décomposition de l'empire chérifien et la montée en puissance des chancelleries avaient ouvert la voie à une prise d'intérêts européens sur la Maroc

Un accord signé le 8 avril 1904 entre la France et l'Angleterre, entériné par l'accord franco-espagnol du 6 octobre 1904, reconnaissait à la France le droit d'asseoir son influence sur le Maroc. Il prévoyait de placer Tanger sous statut de ville internationale, afin de préserver le régime de la liberté commerciale et la sécurité dans le détroit de Gibraltar. Devant l'émoi suscité par cette manœuvre audacieuse et devant la réaction menaçante de l'Allemagne, il fut convenu de régler au grand jour la question marocaine et de réunir une conférence internationale.

Celle-ci se tint à Algésiras, au début de l'année 1906, réunissant les délégués de treize puissances. Par son acte final signé le 7 avril, elle confiait à la France et à l'Espagne le soin d'organiser une police dans les ports atlantiques et de trouver une solution aux problèmes financiers du Maroc. Le port de Tanger fut placé sous contrôle mixte franco-espagnol, tandis que la ville accueillait une banque d'Etat pourvue d'un privilège d'émission.

Le traité de protectorat, signé à Fès le 30 mars 1912, confirma les orientations prises les années précédentes et le « régime spécial » de la zone de Tanger.

La convention de Paris (1923) et le statut de la zone

Les négociations relatives à l'organisation du statut de Tanger, qui avaient été interrompues par la guerre, restèrent longtemps en suspens. Elles furent reprises à l'automne 1923 et aboutirent le 18 décembre à la signature de la convention de Paris, qui plaçait la zone sous le régime de la neutralité permanente et instituait une administration internationale. La convention entra en vigueur le 1^{er} juin 1925. En 1928, l'Italie reconnaissait le statut de la zone et

rejoignait la France, l'Espagne et l'Angleterre au nombre des puissances représentées. Ce fut ensuite le tour de la Belgique, la Hollande, le Portugal et la Suède.

Le gouvernement de Tanger comptait quatre organes :

Le *Mendoub* – Il représentait le sultan et promulguait les textes législatifs votés par l'assemblée législative internationale, qui étaient contresignés par le président du Comité de contrôle. Il remplissait les fonctions de pacha et administrait la population indigène.

Le *Comité de contrôle* – Il était constitué par les consuls des puissances signataires de l'acte d'Algésiras. Il avait pour mission de veiller à l'observation du régime de l'égalité économique des puissances représentées et des dispositions insérées dans le statut de Tanger. Il amendait ou approuvait les lois votées par l'assemblée législative internationale.

L'*Assemblée législative internationale* – Présidée par le Mendoub et composée des représentants des communautés étrangères et indigènes, elle exerçait le pouvoir législatif et réglementaire.

L'*administrateur* – Nommé par le sultan pour une durée de trois ans. A partir de 1952, il devait être de nationalité belge, néerlandaise, portugaise ou suédoise. Il exécutait les décisions du Comité de contrôle, de l'Assemblée législative internationale, dirigeait l'administration internationale de la zone et était responsable du maintien de l'ordre.

La Seconde Guerre mondiale et la suppression de l'administration internationale (1940-1945).

Dès le début des hostilités, à l'automne 1939, les difficultés n'ont pas manqué de surgir au sein de l'administration de la zone. Le Comité de contrôle, dont le fonctionnement reposait sur l'action conjointe de ses membres, se voyait particulièrement affecté par les tensions en Europe et par l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'unir des représentants de puissances en guerre. Prenant prétexte de cette situation, le 14 juin 1940, l'Espagne fit occuper Tanger par l'armée khalifienne de la zone espagnole afin d'assurer le respect du statut de 1923-1928, de garantir la neutralité de la zone et de la protéger contre une éventuelle attaque des puissances de l'Axe. Quelques semaines plus tard, un gouverneur militaire remplaçait l'administration internationale et le 23 novembre, le protectorat espagnol était étendu à la zone de Tanger. L'entrée du khalifa de Tétouan à Tanger et la révocation du Mendoub en 1941 avaient scellé pour plusieurs années le changement de régime.

De la restauration à la dissolution définitive (1945-1956)

A l'issue de la guerre, une conférence internationale fut réunie à l'invitation du gouvernement français, durant le mois d'août 1945, afin d'envisager le rétablissement du régime international de Tanger. Elle rassembla les représentants des gouvernements des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S. et décida l'instauration d'un régime provisoire en attendant la promulgation d'un nouveau statut de la zone. Un accord franco-britannique du 31 août 1945 précisait les modalités d'application du régime provisoire, en attendant la réunion d'une nouvelle conférence six mois plus tard.

La passation de pouvoirs entre le gouvernement espagnol et l'administration de la zone, avec le retour du Mendoub, fut fixée au 11 octobre 1945. Dès le 25 septembre, le Comité de contrôle reprenait ses séances et travaillait à la restauration du statut international. L'Italie, qui n'avait pas encore signé de traité de paix avec les Alliés, ne put rejoindre l'administration internationale qu'en 1948. Quant à la révision de l'accord du 31 août 1945, sans cesse repoussée, elle n'intervint finalement qu'en 1952.

Suite à la suppression du protectorat en zone française le 2 mars 1956 et en zone espagnole le 7 avril, la zone de Tanger se devait de préparer son rattachement au nouveau royaume du Maroc. Une première étape fut franchie avec la signature d'un protocole le 5 juillet 1956, avant l'abrogation définitive du régime de la zone en octobre suivant et la dissolution de l'administration internationale.

Le Conseil sanitaire (1840-1942) et la Commission d'hygiène (1870-1925)

Le Conseil sanitaire fut créé par dahir du sultan en 1840 afin d'assurer le maintien de l'hygiène sur les côtes du Maroc. De fait, le corps consulaire avait été souvent amené, au moins depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, à s'occuper de questions de quarantaine, notamment à l'occasion du pèlerinage annuel à La Mecque. Il fut créé d'autre part en 1870, à l'initiative de plusieurs résidents étrangers, une Commission d'hygiène et de voirie qui fonctionna de manière officieuse jusqu'en 1888. Celle-ci fut placée sous l'autorité du Conseil sanitaire en 1893, qui voyait ainsi ses attributions étendues aux questions de nettoyage et de pavage des rues, d'égouts, d'abattoirs et d'alimentation en eau. La commission se composait de 26 membres, à savoir un représentant du sultan, dix membres nommés par les légations, douze membres élus par les colonies étrangères, deux musulmans et un juif ; la présidence en était assurée tour à tour par la France et par l'Espagne.

Lors de l'établissement du protectorat, la France et l'Espagne assumèrent dans leurs zones respectives les missions du Conseil sanitaire, de même que l'administration internationale de Tanger lors de l'entrée en vigueur du statut de la zone. De ce fait, la Commission d'hygiène cessa de fonctionner dès 1925 et le président du Conseil sanitaire, qui était alors un Italien, reçut notification de la dissolution du Conseil. Or ni l'Italie, ni les Etats-Unis, n'avaient alors reconnu

le statut de la zone. Leurs représentants continuèrent donc à se réunir quelque temps, jusqu'à ce que l'Italie, en ratifiant la convention de Paris en 1928, entre dans l'administration internationale et quitte le Conseil sanitaire. Les Etats-Unis, qui se retrouvaient seuls avec le mobilier et les archives, s'efforcèrent de poursuivre leur action jusqu'à l'épuisement des fonds en 1942. Lorsqu'ils intégrèrent finalement l'administration internationale en 1945, la dissolution du Conseil sanitaire était consommée.

Intérêt du fonds

Les bouleversements que la zone de Tanger a connus au cours des années 1945-1956 méritent à eux seuls bien des études, que favorise largement la consultation du fonds du Comité de contrôle. Le rôle étendu du Comité, qui voyait passer sous ses yeux l'ensemble des activités de la zone, son mode de fonctionnement en liaison constante avec les autres organes administratifs, la tranche chronologique restreinte du fonds parvenu jusqu'à Nantes, confèrent à ces archives une homogénéité tout à fait remarquable. En outre, les collections de dossiers sériels (procès-verbaux des séances du Comité de contrôle, de l'Assemblée législative ou de la Commission du port) permettent à la fois de replacer les événements dans un contexte très bien documenté et de multiplier les points de vue, donnant à l'interprétation une solidité appréciable.

Alors que les institutions et conférences multilatérales se multiplieront quelques décennies plus tard, la zone de Tanger fait figure de précurseur. L'équilibre à trouver entre les différentes puissances, les difficultés et les concessions nécessaires pour sortir de la guerre, la recherche d'un consensus qui respecte la souveraineté des Etats représentés, prennent, à travers ces archives, un tour particulièrement éloquent. De même, si le régime de la zone de Tanger constitue un phénomène unique au sein du Maroc sous protectorat, il met en évidence les relations subtiles tant avec les zones française et espagnole qu'avec les autorités chérifiennes à la veille de l'indépendance. Le classement des archives du Comité de contrôle et la communication de ce fonds offrent donc aux lecteurs la possibilité de porter, sur les années troubles de la fin du protectorat, un regard original et certainement beaucoup plus proche de la réalité que la vision trop souvent bipolaire que présentent généralement les études sur la décolonisation.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	3
PLAN DE CLASSEMENT	12
RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DÉTAILLÉ.....	14
ANNEXES	28